
L'INAO à Terclim : 16e Congrès international du terroir à Angers

Le 16e Congrès international du terroir se tiendra du 6 au 9 juillet 2026 à l'ESA Campus d'Angers. Cet événement réunira des scientifiques, des universitaires, des experts du monde entier pour explorer les interactions complexes entre la vigne, son environnement et les savoir-faire qui façonnent le concept de terroir.

L'évènement proposera des conférences, des sessions scientifiques, des visites de terrain et des temps d'échange entre participants. L'INAO présentera trois projets et démarches en lien avec la durabilité des filières viticoles.

Diagnostic territorial et délimitation des AOP viticoles en France

La France compte 386 AOP viticoles (PDO) associées à 505 000 ha de vigne qui représentent 64% du vignoble français en surface et 41% de la production de vin. Chaque appellation est porteuse d'une identité forte, adossée à des règles et une zone de production strictes. Au sein de cette zone, les raisins sont récoltés sur des parcelles sélectionnées sur la base de critères de milieu précis, validés par des usages historiques. Les producteurs et leurs organisations collectives peuvent demander une révision de ces aires. L'INAO réalise alors un inventaire des zonages en vigueur, afin d'éclairer les enjeux liés à l'aménagement du territoire. Cette démarche innovante a été systématisée depuis 2025.

Travaux de l'INAO sur le renforcement de la durabilité des indications géographiques viticoles françaises : mise en place d'une méthodologie applicable à l'ensemble des IG françaises

Si les indications géographiques (IG) peuvent être considérées comme durables, puisque reposant sur un lien fort entre le produit et le terroir, elles sont aujourd'hui confrontées à des défis comme par exemple l'instabilité des marchés et la baisse de consommation, les évolutions climatiques et le renforcement des attentes sociétales. Dans ce monde de plus en plus concurrentiel, les indications géographiques françaises doivent renforcer leur durabilité. Dans ce cadre, l'Institut a mis en place et déploie une méthodologie applicable à l'ensemble des indications géographiques françaises.

Adapter la délimitation pour conserver la typicité des vins dans le contexte du changement climatique : exemple de l'appellation Côte Roannaise

L'AOP « Côte Roannaise » est une appellation réputée pour ses vins rouges. Elle est située en zone de piémont, dans le département de la Loire (France). Les producteurs de cette appellation ont constaté que le changement climatique a entraîné une augmentation de la teneur en alcool de leurs vins et une baisse de leur acidité, avec l'apparition de notes de surmaturité, s'éloignant ainsi du style frais et vif caractéristique de l'appellation. Pour préserver les caractéristiques de leur produit, ils ont demandé à l'INAO de réviser la délimitation parcellaire : une première en France pour s'adapter au climat. L'idée : monter en altitude pour compenser la maturité précoce et limiter les gels printaniers, plus fréquents en bas de coteau.

Renseignements complémentaires

1. 16e Congrès international du terroir et 3e Symposium ClimWine
2. Du 6 au 9 juillet 2026 à l'ESA Campus d'Angers
3. 55 Rue Rabelais, 49007 Angers
4. Site internet : <https://terroircongress2026.com/>

Source URL: <https://www.inao.gouv.fr/terclim-16e-congres-international-du-terroir-angers-juillet2026>

List of links present in page

1. <https://terroircongress2026.com/>
2. <https://www.inao.gouv.fr/actualites/durabilite>